

LE NOUVEAU LYON

JOURNAL DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS, AGRICOLES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DE LA VALLÉE DU RHONE ET DE LA LOIRE
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

« DES HAÏNES LE TEMPS EST PASSÉ »

5 Cent. le Numéro

5 Cent. le Numéro

PREMIÈRE ANNÉE — N° 20

MERCREDI 15 Août 1894 — Assomption

— DEMAIN SAINT ROCH —

ADMINISTRATION, de 9 h. à 5 h. Place des Terreaux, 7

REDICTION, de 3 heures à 5 heures.

ANNONCES COMMERCIALES, la ligne. 0.60 | RÉCLAMES, la ligne. 1.50

Prix divers pour les Annonces démocratiques et d'écrits.

BULLETIN DU JOUR

LE PRÉSIDENT ET LES MINISTRES
M. Casimir-Périer a envoyé mille francs au maire de Noyat, pour l'érection d'une statue à M. Carnot.

On annonce que M. Dupuy, président du Conseil, qui se trouve actuellement à Vernet-les-Bains, est indisposé et dans l'obligation de garder la Chambre.

LA FAMILLE DE M. CARNOT
Le mariage de M. Ernest Carnot, le second fils de l'ex-président de la République, a eu lieu hier dans la plus stricte intimité.

Le mariage civil a été célébré à onze heures, à la mairie du 16^e arrondissement et le mariage religieux, à onze heures et demie, à St-Pierre de Chailot.

Les témoins de Mlle Chiris étaient son oncle, M. Thoné, et son frère, M. Chiris. Ceux de M. Carnot étaient son frère, M. Sadi-Carnot, et son beau-frère, M. Canisiet-Carnot.

LES MONNAIES ITALIENNES
Nous avons parlé hier de l'indignation soulevée dans le public par l'usage qu'avait fait certains receveurs des postes, de la monnaie italienne restée entre leurs mains.

Cette mesure, causée en grande partie par le renvoi de la caisse centrale du Trésor, aux receveurs des postes, des pièces jugées inadmissibles, fera l'objet d'une interpellation au Parlement si le gouvernement ne modifie pas ses instructions.

LE DIFFÉREND FRANCO-BELGE

L'arrangement conclu entre la France et l'Etat indépendant du Congo a été signé hier au ministère des affaires étrangères, par MM. Hanotaux et Haussmann, au nom de la France, et MM. de Volder et baron Goffinet, au nom de l'Etat indépendant.

A TRAVERS L'ANARCHISME

La plupart des acquittés du procès des trente manifestant hautement leur intention de se retirer de l'anarchisme.

Le prince Nachatchitz a été incarcéré hier à la prison de Perpignan, où il purgera les trois mois et un jour de prison que lui a infligé le tribunal de Ceret.

Quarante-sept individus, la plupart prévenus de vols ont été ramassés dans une razzia faite parmi les bouges de Bruxelles.

Les compagnons sont-ils en train de se convertir ? On le croirait ; l'anarchiste Amilcare Cipriani a écrit à un de ses amis de Rome que, s'il ne pouvait s'installer à Londres il se rendrait dans l'Amérique du Sud où il s'occuperait l'agriculture.

LE CHOLÉRA EN EUROPE

Il est avéré que le choléra asiatique évite en Europe.

Outre les décès constatés en Russie, que nous énumérons plus loin, on signale 217 cas pour Liège et les environs, dont 76 décès, du sept juillet au sept août.

Dans la dernière quinzaine, le nombre des victimes s'élève à 44, dont 21 décès, à Maëstricht.

L'épidémie sévit surtout sur les bateaux.

LES TROUBLES A GRENOBLE

Le tribunal correctionnel a rendu son jugement dans l'affaire des troubles de Grenoble à l'occasion des troubles suscités par l'assassinat de M. Carnot.

Une quarantaine de personnes étaient poursuivies, 22 ont été condamnées à des peines variant de 2 ans de prison à 15 jours et de 500 fr. d'amende à 40 fr.

LA MÉVENTE DES VINS

Le Conseil municipal de Trouillais, a démissionné, en manière de protestation contre la mévente des vins.

EN ITALIE

L'affaire de la vente de diverses parties du fusil nouveau modèle, prend de grandes proportions.

Après enquête, l'autorité a lancé de nombreux mandats d'arrestation et de comparution.

On affirme que des fonctionnaires supérieurs seraient gravement compromis.

Toutes les réunions des comités socialistes qui devaient se tenir en septembre n'auront pas lieu, le gouvernement ayant prescrit aux préfets de les interdire.

EN ESPAGNE

Un vent de malheur semble s'être abattu sur la péninsule ibérique.

Un orage épouvantable, qui a duré quatre heures, a éclaté dans la province de Teruel.

Les récoltes sont complètement perdues. Le désastre est immense.

On craint que de nombreuses personnes ne soient noyées.

On assure, d'autre part, que le typhus a fait son apparition à Berga.

L'UNION DES ÉGLISES CATHOLIQUES

Le pape a décidé la réunion à Rome des patriarches orientaux et des cardinaux romains pour délibérer sur l'union des Églises.

INFORMATIONS

Les commandants de nos escadres

La question du commandement en chef des trois escadres de la Méditerranée et du Nord sera réglée aussitôt après la rentrée à Paris de M. Félix Faure.

Le ministre de la marine est toujours dans l'intention, comme nous l'avons dit, de modifier l'organisation de l'inspection générale, sinon de la supprimer, ce qui rendrait encore disponibles deux vice-amiraux.

Une promotion d'officiers supérieurs et subalternes sera arrêtée dans quelques jours et paraîtra au Journal Officiel avant la fin du mois.

Le tas de M. Laguerre

M. Georges Laguerre vient de se pourvoir en cassation contre l'arrêt de la cour d'appel de Paris qui a confirmé le jugement du tribunal de la Seine lui interdisant de plaider dans le ressort.

L'affaire Huitric

C'est le 27 août que sera jugé par la cour d'assises Huitric, l'assassin de M. Louise Andrieu, la parfumeuse de la rue Étienne-Mauroy.

C'est M. Lagasse qui défendra l'accusé.

Le sel et le soldat

Il a été décidé, pour les troupes de marine, comme pour l'armée de terre, qu'on placerait dans l'un des deux sacs les petits vivres dont chaque homme doit être pourvu au moment de la mobilisation, un carré de toile de 20 centimètres et 15 à 20 centimètres de ficelle.

Ce morceau de toile constituera un sac spécial pour renfermer uniquement le « sel » distribué à la mobilisation.

Un forcené

Un individu que l'on voulait arrêter ce soir dans la rue Elisabeth a pris la fuite et a tiré six coups de revolver sur la foule ; deux agents de la police et plusieurs autres personnes ont été blessées.

On a pu finalement se rendre maître de l'individu poursuivi et le conduire à la préfecture de police ; il se nomme Schewen.

Le conflit Goréen

Une convention serait intervenue entre l'Angleterre, la Russie et la France, en vue d'empêcher une attaque de Pékin par les Japonais.

Des navires de ces trois puissances ont reçu des instructions à cet effet.

Rectification de Frontière

La commission chargée de rectifier la frontière russo-persane, entre la Russie transcaspienne et le nord-est de la Perse, n'a pas terminé ses travaux.

La Russie obtiendrait par cette rectification une station à Piruz.

Les insurgés péruviens

L'opposition au gouvernement du général Cáceres augmente.

Dans une escarmouche, les insurgés ont eu l'avantage.

Chez l'impératrice Eugénie

L'empereur d'Allemagne a visité l'impératrice Eugénie à Farnborough, après la revue d'Alershot.

Londres protégé

La crainte d'une invasion hanterait-elle encore l'esprit britannique ? C'est bien possible, car l'Amirauté vient d'adopter un plan dont l'exécution serait appelée à rendre Londres moins accessible en cas d'agression soudaine.

L'Amirauté a décidé de fortifier les défenses de la rade de Sheerness, et de la rivière Medway en construisant une « chaîne » destinée, le cas échéant, à barrer le passage de la rivière. La chaîne s'étendra de Port-Victoria, à l'extrémité de la rade de Sheerness, à la pointe de Stang.

Plusieurs canonniers hors d'usage et une immense quantité de bois seront employés à cet effet. Les ancres seulement coûteront 150.000 francs.

La chaîne, dès qu'elle sera prête, sera ajustée à travers la rivière et des expériences seront faites pour se rendre compte de son efficacité.

Les élections bulgares

On assure que le décret prince qui prononcera la dissolution de la Chambre et qui fixera les élections nouvelles au 11/23 septembre est déjà prêt.

Obsèques d'un Consul français

Hier, à Milan, ont eu lieu les funérailles du consul de France, le vicomte de Castillon Saint-Victor.

Assistants à la cérémonie : le préfet, les autorités, les consuls étrangers, la colonie française, la chambre de commerce française.

UN ANARCHISTE REPENTANT

Nous avons annoncé que l'anarchiste Salvador avait demandé à voir l'évêque de Barcelone.

Voici une version sur son attitude : Santiago Salvador, l'auteur de l'abominable attentat du Liceo pour lequel il a été condamné à mort, est malade. Il souffre d'une fièvre. Sa sœur est venue le voir dans son cachot. La conversation a été longue. La sœur de Salvador est noviciée dans un convent de la banlieue de Barcelone. Elle est à la veille de prononcer ses vœux.

Santiago a beaucoup insisté pour qu'elle renonce à prendre le voile. De son côté, la sœur de Salvador a instamment exhorté son frère à abjurer ses opinions matérialistes et à revenir à la foi catholique.

C'est au milieu de sanglots et de larmes que le frère et la sœur ont terminé leur entretien. Ils se sont tendrement embrassés en se séparant.

Un peu après le départ de sa sœur, Salvador a demandé de quoi écrire et a adressé une lettre à l'évêque de Barcelone. Salvador a demandé à l'évêque de vouloir bien venir le voir dans sa prison. On croit qu'il aura été ébranlé par les exhortations et les pleurs de sa sœur et qu'il serait disposé à renoncer publiquement aux idées anarchistes.

Sur sa demande, le photographe de la prison lui a fait son portrait. Salvador s'était vu de ses plus beaux habits pour la circonstance.

CHOSSES DE PROVINCE

L'Exposition de Lyon aura cette bonne fortune de ramener l'attention sur la ville et de prouver aux Parisiens et à nombre de provinciaux que nous allons chercher bien loin des curiosités et des sensations que nous avons chez nous. Combien de gens la mode jette-t-elle chaque année dans les auberges suisses, dans les pluies et les brumes de l'Ecosse, au milieu des pêcheries de Norvège qui ignorent la France et croient de bon ton de paraître encore plus ignorants qu'ils ne le sont en réalité. Pour être admirée et célébrée, une ville doit être lointaine, de même pour les montagnes, les lacs, les fleuves, s'ils se trouvent hors de chez nous, ce sont aussitôt des merveilles.

Ainsi voilà Lyon, il est de mode de déclarer la ville ennuyeuse, noire, sombre, brumeuse. Le tableau était vrai, il y a cinquante ans, quand les chemins de fer n'existaient pas, Lyon était le point de transit obligé pour les voyageurs, les bateaux et les diligences. On s'arrêtait à Lyon, on y séjournait ; les souvenirs qu'en ont gardés les touristes de ce temps-là ont donné naissance au tableau classique d'un Lyon embrumé et empuanti. Quand les chemins de fer sont venus, Lyon n'a plus été, pour beaucoup, que la gare de Perrache, où l'on passe pour aller à la côte d'Azur, passage à l'aurore, quand les brumes montent des deux fleuves. Et malgré la transformation magique qui s'est opérée, le portrait fâcheux a subsisté. Même pour ceux qui font un séjour rapide dans la ville, il est resté de mode de parler de Lyon comme de la ville noire et maussade.

On ne veut pas se distinguer des autres touristes en émettant une opinion sortie du moule ordinaire. Mais cette fois, le nombre des visiteurs a été trop grand, la qualité trop rare, pour qu'on n'en revienne pas un peu de l'opinion courante. Beaucoup ont voulu étudier la ville autrement qu'enarpentant Bellecour et en allant passer la soirée dans les cafés-concerts. Il m'est arrivé de conduire par la ville des amis qui n'avaient vu de Lyon que la route classique de Perrache à l'Exposition, de les faire errer de quartier en quartier sur l'impériale des tramways ou par les funiculaires. Ces parisiens endurcis n'ont pu cacher leur étonnement. Les aspects si divers des coins où nous parvenions, l'ampleur du paysage, la grandeur des horizons les ont séduits. Ceux-là, je gage, ne reprendraient plus le cliché banal pour parler de la grande ville qu'ils ont découverte.

Savez-vous ce que je reproche à Lyon ? C'est de n'avoir pas créé pendant l'Exposition une association des amis de la ville. Il aurait fallu un syndicat de vieux Lyonnais qui aurait entrepris de montrer aux étrangers autre chose que les attractions foraines de l'Exposition. Des excursions dans le genre de celles de l'agence Cook auraient conduit les visiteurs, huit jours durant, dans la ville et la banlieue, merveilles d'art des musées, des églises et des édifices, vieux hôtels du quartier Saint-Jean, grandes usines, tissages de soieries, promenades dans nos jardins suspendus de Fourvière et de la Croix-Rousse, courses par nos beaux fleuves dans les paysages de banlieue, visite de Vienne, de nos vallées d'Azergues et de la Brevenne ; puis pendant la huitaine, au premier jour clair, ascension d'une de nos montagnes vers Izeron ou simplement au Mont-d'Or. Après de telles séries de promenades en ville ou au dehors, on verrait bientôt se répandre dans la foule cette idée que Lyon vaut bien Genève, Turin ou Milan.

Il est encore temps d'y songer, d'ici au 1^{er} novembre, il y a plus de deux mois de beaux jours pendant lesquels on peut apprendre à faire connaître Lyon, le Lyon monumental et pittoresque resté ignoré.

Nos voisins de Grenoble ont bien compris lorsqu'ils ont créé leur syndicat d'initiative qui a attiré déjà tant de touristes en Dauphiné.

J'enrage quand je vais à l'étranger visiter quelque site vanté, de reconnaître que nous avons mieux que cela chez nous. Les villes de Hollande, de Belgique, des bords du Rhin sont, dit-on, de vastes unités. Et combien de villes françaises mériteraient cet éloge ! Dans mes courses à travers la France, combien ai-je rencontré de ces petites villes qui sont de purs joyaux par leurs édifices, par leurs ruines féodales, par l'heureuse nature qui les entoure et qui demeure ignorée.

La faute en est peut-être au soleil qui a empêché les légendes de naître, notre imagination ne s'est pas imprégnée de vapeurs favorables à l'éclat des fantasmagories. Imaginez, par exemple, Crémieux, pour ne prendre que la plus proche de nos petites voisines, sous le ciel nébuleux de la Hollande ou dans les grises vapeurs de l'Ecosse, croyez-vous que ces châteaux, ces tours, ces remparts, ces beaux rochers ne seraient pas un des coins les plus célébrés par les poètes ? Il y a là, dans ce petit massif de Crémieux, des gorges, des vallons, des lacs minuscules qui sont de pures merveilles de grâce. Paysage modéré d'allures, mais bien français par son ciel heureux et sa végétation à demi méridionale. Sauf les Lyonnais et une petite colonie de peintres, qui donc connaît l'aimable ville delphinale ?

La province de France est tout entière ainsi ignorée, là où la mode ne s'est pas décidée à conduire les visiteurs. Il y a autre chose cependant chez nous que les plages de l'Océan, les Pyrénées et les coins privilégiés de Savoie où accourent les touristes. Mais c'est Paris qui décide s'il est chic ou non d'y aller. Et la décision de Paris fait loi en cela comme en bien d'autres choses.

Notre organisation économique est pour beaucoup dans cette ignorance de notre propre pays. Tel que notre réseau de voies ferrées a été conçu, l'antique voie locale de nos cités a disparu ou plutôt elle s'est rapetissée. Jadis il se faisait de foyer à foyer, intellectuel un échange d'idées qui n'existe plus aujourd'hui. Tout tend vers Paris, tout en vient. Alors qu'à l'étranger on s'est efforcé de maintenir l'influence des cités en reliant les plus grandes d'entre elles par des voies directes, il semble qu'on se soit efforcé de séparer les nôtres. Lyon est plus loin de Bordeaux que de Rome et que de Barcelone.

Cependant Lyon devrait être relié à la grande ville de la Gironde par une voie directe. Il s'établirait vite par là, vers Genève et l'Italie, un courant d'échange et d'idées. La ligne existe bien, mais composée de tronçons mal soudés ; les heures de départ et d'arrivée sont d'une incommodité extrême, j'en appelle à tous ceux qui ont eu à entreprendre ce dur et fastidieux voyage.

Il en résulte que de grande ville à grande ville on s'ignore, si l'on est pas tout à fait voisins ou si l'on est pas sur la même ligne de fer. Qui donc à Lyon a l'idée d'aller à Nantes, à Reims ou à Lille, si ses affaires ne l'y appellent. Où sont les trains qui amènent rapidement et sans changement, sans longs arrêts ? On aurait voulu tuer la vie locale au profit de Paris qu'on ne s'y serait pas pris autrement.

Certes on a essayé quelque chose cette année pour Lyon. On délivre des billets spéciaux de toutes les gares du réseau français. Mais ce billet n'évite pas les changements de train. Il faut être bien familier avec les horaires pour venir du fond de la Bretagne ou même simplement d'un département du centre à Lyon. Pour attirer la foule, il aurait fallu non seulement ces billets inquitants, mais le train de plaisir, formé dans les grands centres où la foule est accoutumée d'aller. Des trains partant de Roubaix et de Lille, du Havre et de Rouen, de Brest et de Rennes, de Nantes et de Tours, de Bordeaux et de Limoges, de Toulouse et de Béziers auraient certainement amené à Lyon cet élément de la province lointaine qui manque trop à tout ce que l'on tente dans nos grandes villes pour retrouver l'intensité de la vie locale d'autrefois.

Les succès n'est guère douteux, qu'on se souvienne de la foule accourue à Toulon pour acclamer l'escadre russe. J'ai vu là des visiteurs venus des départements les plus reculés.

Il faut à tout prix faire renaître l'existence propre de la province si l'on ne veut pas que la politique toute faite, les idées toutes faites de Paris continuent à diriger la vie du pays. Lyon a la bonne fortune, cette année, de pouvoir montrer qu'il y a d'autres préoccupations que celles du public spécial qu'on appelle le public du boulevard, bien qu'il n'y ait plus guère de boulevards, au moins au sens d'autrefois. C'est un peu la vie nationale réelle, sans rien de factice, que Lyon doit montrer à ses visiteurs.

A. DUMAZET.

LA POLITIQUE

Quelle sera la solution du conflit franco-belge ? C'est ce qu'il n'est pas possible de savoir avant la clôture des négociations.

On ne peut qu'espérer que celles-ci se termineront à l'avantage de nos intérêts en Afrique et que nous aurons une fois de plus fait respecter les clauses de l'acte général de la conférence de Berlin et l'intégrité de l'empire ottoman.

D'autre part, on doit faire des vœux pour que disparaissent tous les conflits accumulés, depuis quatre ans, entre la France et la Belgique.

Si, en Europe, nous entretenons les meilleures relations avec nos voisins du Nord, il n'en est pas de même dans les bassins du Congo et de l'Oubanghi et nous avons trop souvent exposé les difficultés congolaises pour y revenir encore aujourd'hui.

Puisque la reprise des cordiales relations de 1883 à 1889 est à la veille de se faire, on peut bien dire que nous avons eu à ce sujet les plus vives inquiétudes. Notre gouvernement était à bout de patience.

Dès l'arrivée du colonel Monteil au poste des Abiras, objectif de son voyage et base de ses opérations, on pouvait craindre un choc sanglant entre les deux armées française et belge. Quelle aurait été la répercussion de cette guerre exotique.

C'est pourquoi nous féliciterons le roi des Belges d'être revenu à des idées plus pacifiques et plus conformes à l'équité.

Depuis ce conflit, nous avons assez donné de preuves de notre bonne volonté pour ne pas nous montrer aujourd'hui par trop intrinsèques.

On aurait si profondément regretté que Belges et Français en vinssent aux mains, qu'on accepterait sans trop d'amertume de légers sacrifices touchant nos intérêts, mais incapables d'exercer une influence internationale.

Les négociateurs ont eu à résoudre la question du droit de réemption accordé par la conférence de Berlin à la France, la question des frontières dans le Haut-Oubanghi et, enfin, la question de l'intervention de l'Etat indépendant du Congo dans le Soudan nilotique, soulevée par la récente convention anglo-congolaise.

Ces problèmes résolus, un cauchemar de moins pèsera sur la tranquillité nationale.

Aussi espérons-nous que l'accord franco-belge aura reçu, avant huit jours sa sanction définitive et enregistrer bientôt la fin heureuse des négociations analogues entamées avec l'Angleterre.

LE THÉÂTRE D'ORANGE

Il y a là une question de gloire nationale au premier chef.

En Allemagne, la libéralité d'un roi a été au profit et sur les indications rêvées par un artiste que ses fidèles qualifient de genre incomparable et la foule, de barnum retors ou de simple fumiste, un sanctuaire d'art germanique nouveau.

De tous les points du globe on se rend en pèlerinage au théâtre de Bayreuth, entendre avec une componction religieuse les élucubrations légendaires de Richard-Wagner.

Ce n'est plus du dilettantisme, c'est un culte, une religion tyrannique et le profane qui se permettrait de s'opposer et de chercher une pensée musicale ou dramatique au milieu des formules algébriques d'un procédé des torrents d'harmonie, serait traité d'iconoclaste et livré aux bêtes de l'amphithéâtre.

Quel lustre, quel éclat, quelle pluie d'or rejaillissent de ces fêtes wagnériennes sur la petite cité bavaroise, naguère encore inconnue, pas n'est besoin de le dire. Lourdes ou la Saletta ne sont rien en comparaison et ce sanctuaire de la soit disant musique du avenir qui forme l'un des plus beaux fleurons de la couronne allemande dont le genre éminemment pratique n'a jamais négligé d'associer la gloire aux marks et aux thalers.

En France, pourtant, nous avons autre chose que la petite chapelle de Bayreuth et c'est à faire pleurer que de voir avec quelle insouciance les races latines négligent les profits de tout genre que devrait leur assurer la possession d'un pareil trésor.

L'injure des temps a laissé subsister presque intact encore, à Orange, petite sous-préfecture de la vallée du Rhône, l'un des plus grands théâtres qu'ait construits l'immense majesté de la paix romaine.

A l'extrémité de la petite ville, sur le flanc septentrional d'une minuscule colline, les architectes antiques ont creusé en demi-cercle dans le roc calcaire, les gradins d'un immense amphithéâtre.

Une puissante et majestueuse muraille se dresse en avant de l'hémicycle sur près de quarante mètres de hauteur et plus de cent de longueur. Elle forme le diamètre de ce vaste demi-cercle et l'entablement de ses corniches saillantes porte encore une rangée de pierres saillantes ou corbeaux perforés, dans lesquels devaient être insérés une frêle des hautes mâtures qui faisaient flotter triomphalement au souffle du mistral les enseignes et les aigles romaines.

Cette sombre et grandiose muraille est à peu près entièrement conservée.

A l'intérieur, les gradins de marbre ont disparu, mais leurs supports en blocs se voient à peu près partout. On vient de rétablir en ciment dur de la partie inférieure du théâtre en hauteur environ. Tout le somptueux et haut de la partie la plus vaste reste à reconstruire et, par malheur, deux brèches, d'une vingtaine de mètres chacune, demeurent encore béantes à droite et à gauche du grand mur qui ferme l'hémicycle.

Celle de gauche surtout qui livre un large passage aux tourbillons du mistral, demanderait une prompt reconstruction.

Enfin, pour suppléer aux gradins supérieurs démolis, on a élevé des estrades en charpente qu'on a faites très basses, par économie et qui, ne suivant plus la courbe régulière du plan primitif, modifient fâcheusement l'acoustique extraordinaire de cette salle sans analogue au monde.

Nous avons visité à peu près tout les théâtres antiques dont le temps ait respecté les ruines. Ni à Herculanum, ni à Pompéi, ni à Paestum, Catane, Syracuse, Ségeste, etc., il n'existe rien d'aussi majestueux ni d'aussi grandiose, rien qui commande, rien qui appelle aussi impérieusement une restitution de l'art antique dans son milieu reconstitué et dans sa serinée beauté.

Voilà trois fois que la Comédie-Française, en quête d'idéal et des plus hautes émotions esthétiques que puissent éprouver des esprits cultivés, essaye, de sa propre initiative, de se transporter sur cette scène sans pareille et de donner aux spectateurs cette illusion d'un retour aux merveilles d'autrefois.

L'autre jour, trois ministres ont assisté à cette inoubliable réurrection.

Il faut croire que l'émotion poignante qui a dominé et confondu dans un même enthousiasme, deux seurs ou plutôt deux nuits de suite, les dix-mille spectateurs de ces fêtes antiques, leur aura montré que le devoir de la France commandait de ne pas laisser ces fêtes sans lendemain.

Il y va de notre dignité nationale, de notre prestige de grande nation qui veut conserver le premier rang sur la terre, de prendre, du joyau sans égal que possède notre Provence, les soins indispensables.

Il faut réparer sérieusement le théâtre d'Orange.

La France, dit le proverbe, est assez riche pour payer sa gloire.

Il n'est pas possible qu'elle ne trouve pas quelque part les quelques centaines de millions nécessaires pour cette reconstruction merveilleuse qui attirera chez elle tout ce que le beau compte d'admirateurs dans l'univers entier.

Il faut que l'élite de nos artistes s'organise en troupe spéciale, la troupe de l'art antique, et vienne s'installer chaque été à Orange, pendant les mois de vacances, pour étudier cette scène incomparable, pour s'y dresser et s'y faire à la serinée beauté des restitutions antiques.

Au cours d'une représentation de hasard, sans préparation comme sans lendemain, les plus grands artistes se trouvent forcément dépayés.

Dans *Belshazzar* comme dans *Antigone*, dans *Œdipe roi*, nous n'avons pas suffisamment vu réaliser la majesté calme et serinée des conceptions tragiques de nos pères.

Dans ce milieu nouveau pour lui, tout le génie d'un Mounet-Sully n'est pas à faire échapper à l'écueil de forcer les effets, de se rapprocher plutôt des exagérations du mélodrame que de la sobriété grandeur des rois grecs, dominée par l'implacable fatalité du destin.

Dès le début d'*Antigone*, il a fait de Créon une sorte de furieux, toujours exaspéré, toujours hors lui, au lieu du monarque tragique, sombre et puissant que nous font rêver les sublimes poèmes de la Grèce.

Mounet-Sully craignait visiblement de ne pas porter assez loin dans l'immensité de cette énorme salle. Deux ou trois répétitions auraient vite fait de remettre au point l'incomparable artiste.

Il n'y a que M^{lle} Bartet qui se soit trouvée de premier coup à sa place, dans ce merveilleux rôle d'*Antigone*, de la victime pure et résignée de la fatalité antique. Ses lamentations déchirantes sur sa jeunesse fauchée en sa fleur, sur son lit nuptial transformé en tombeau, ont arraché de vraies larmes aux plus endurcis. Rien ne peut donner une idée de l'émotion poignante, inoubliable, qui s'est emparée de cette foule énorme, lorsque les lampes électriques qui éclairaient l'immense amphithéâtre se sont brusquement éteintes, laissant voir les étoiles bleues qui resplendissent dans les profondeurs des yeux largement écartés sur nos têtes, tandis que la scène seule, murant autour, au pied du gigantesque mur antique, retentissait des gémissements sublimes d'*Antigone* mourante, entre les deux grands figures que les mâles caresses du mistral agitaient doucement en y chantant un mélancolique sanglot.

Et puis, avec ces représentations si rares, la surprise domine presque tous les autres sentiments. Il faut se faire à ce milieu si nouveau, à cette conception antique qui diffère des nôtres, où le crime ne git pas dans l'attention mais dans le fait, où le coupable n'est pas l'homme méchant, mais la victime de la colère des dieux, où la fatalité gouverne le monde, jout sans résistances des forces aveugles du destin.

Toutes ces grandes tragiques, il faut une certaine éducation et pour les rendre et pour les comprendre, et cette éducation, le temps seul peut la donner.

Avec Orange reconstitué en conservatoire incomparable de l'art antique, toute la France, toute l'Europe intellectuelle et qui compte reprendre comme au xvi^e siècle le chemin de la Provence et verra renaître son divin idéal de grandeur et de beauté.

L'œuvre est commencée ; l'administration vaclousienne, la municipalité d'Orange, les ministres eux-mêmes, la Comédie Française se sont donnés de

Obé à M. Crispin l'intention de réduire l'Italie à 23 provinces, au lieu de 69; l'Italie du nord on comprend 7, le sud 7, le centre 6, la Sicile 2 et la Sardaigne 1.

Les environs de Rome continuent à être incités de brigands. Le docteur Agostini a été attaqué près de la porte Pia, par quatre hommes, qui lui demandaient tout ce qu'il avait sur lui. Comme il n'avait pas voulu se laisser écorcher, il a été poignardé et tué.

LE CHOLÉRA EN RUSSIE

Voici le nombre des personnes qui ont été atteintes de l'épidémie de choléra, depuis le 1^{er} août jusqu'au 14 août, dans les provinces de la Russie d'Europe, d'après les données officielles :

Petersbourg : 156 cas, 11 décès. — Varsovie : 119 cas, 7 décès. — Novgorod : 49 cas, 19 décès. — Vitebsk : 28 cas, 11 décès. — Minsk : 13 cas, 4 décès. — Kovno : 25 cas, 11 décès. — Radom : 157 cas, 38 décès.

Enfin, 15 cas de choléra et 11 décès à Petersbourg.

PROJET D'UNIFICATION DES DETTES DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Le gouvernement argentin a proposé d'unifier toutes les dettes extérieures des provinces, en les substituant, sous un titre national, à 200 d'intérêt, qu'on pourrait après porter à 300.

Les représentants des créanciers extérieurs sont favorables à ce projet.

LES MINISTRES DU DANEMARK

Le président des ministres, M. Estrup, vient d'envoyer sa démission au roi de Danemark, qui l'a acceptée, en lui accusant réception par une lettre des plus flatteuses.

Un nouveau ministère a été constitué qui n'est autre que celui de l'ancien.

Ses huit membres, deux seuls se sont retirés, avec M. Estrup, le général Balmann, ministre de la guerre, et M. Gooss, de l'instruction publique. Les cinq autres ont conservé leurs portefeuilles.

Le baron de Reede-Whott, qui était aux affaires étrangères, est nommé président du conseil.

M. Estrup, le Bismarck du Danemark, était au pouvoir depuis 1875.

LETTRE D'UN DAUPHINOIS

Le manifeste de l'Association pour les réformes républicaines n'a pas, en général, été fort goûté de la presse. Quant au public, il s'en est à peine occupé.

Trop longtemps en faisant appel à ses nobles passions on a bien avec de belles phrases sonores mais creuses, et il est devenu dédaigneux et n'applaudit plus de confiance. Il pèse les mots et il trouve que cet appel aux citoyens actifs ne lui dit rien qui vaille.

Quant aux républicains réformateurs, parmi les signataires du manifeste, il en connaît qui, jadis, lui ont promis l'apport du budget sans emprunts ni impôts. Il sait que cela ne les a point empêchés de voter des emprunts et des impôts et aussi des dépenses devant forcément conduire aux emprunts et aux impôts.

Le public n'a-t-il pas cent fois raison de ne plus attendre d'importance aux nouvelles promesses de ceux qui ont si mal tenu à celles qu'ils avaient faites précédemment ?

N'a-t-il pas le droit d'être profondément surpris en voyant l'Association pour les réformes républicaines ne pas même mentionner sur son programme l'équilibre du budget et son vote en temps utile ?

Ne serait-ce point là, par hasard, une réforme républicaine ou bien serait elle jugée indigne d'occuper les nobles facultés des 78 signataires ?

Le peuple se rend très bien compte que la République, aujourd'hui, n'est plus menacée dans son existence, les querelles de parti n'ont plus de raison d'être, puisque tous les citoyens s'abritent sous le même drapeau politique.

Et ayant tout avec énergie, de part et d'autre on jouirait maintenant avec une satisfaction profonde d'une période de paix et de tranquillité, devant préparer une nouvelle marche en avant vers le Progrès dans le sens de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité.

Toutefois on se rend très bien compte que notre situation budgétaire est loin d'être satisfaisante, et on ne demande à nos représentants qu'une chose simple et facile : Faire les affaires de la France sans esprit de parti et tout d'abord d'éluder sérieusement le budget et le voter en temps utile.

Voilà la réforme qui mieux que toute autre aurait le droit d'être qualifiée de républicaine. C'est la réforme primordiale, celle que réclament tous les esprits sages car ils comprennent très bien que sans l'équilibre réel du budget, on ne pourra réaliser aucune de ces réformes depuis si longtemps promises aux travailleurs, à qui, nous le répétons, la République doit autre chose que des espérances.

L'impasse parlementaire de ces dernières années n'a pas d'autre cause que le défaut d'équilibre de notre budget national.

Dans notre prochaine lettre nous étudierons cette importante question. Bien décidé, s'il le faut, à porter le fer rouge dans la plaie, et sans nous préoccuper outre mesure des tempêtes que nous pourrions soulever.

Nous dirons la vérité telle que nous la concevons et préoccupé avant tout de l'intérêt supérieur de la France et de la République.

GUILLAUME II EN ANGLETERRE

L'empereur d'Allemagne a pris depuis quelques années l'habitude d'aller chaque été rendre visite à la reine Victoria à l'île de Wight, au moment où les courses de yacht attirent à Cowes l'élite de la société anglaise ; passionné pour les choses de la mer, il prend part lui-même aux concours, et son yacht Meteor se comporte en présence des navires anglais de la plus honorable façon. Cette année, aux fêtes de Cowes, se joindra une revue au camp d'Aldershot, et les goûts de l'empereur ayant ainsi pu être contents, il est à croire qu'il gardera de son séjour en Grande-Bretagne l'impression que souhaitent les Anglais.

Il est certain que de part et d'autre il y a un très vif désir de paix. On dit que, durant ses visites, l'empereur se montre gracieux et séduisant au possible, prodiguant les compliments et s'efforçant de se rendre populaire, et, pour ce qui est des Anglais, qui n'ignorent l'empressement qu'ils mettent à accueillir le jeune souverain : la réception triomphale et cordiale à la fois, que lui a faite jadis la population de Londres, ne se renouvelle pas chaque année sans doute, mais on s'efforce de lui montrer qu'il est le bienvenu et de développer son goût pour l'Angleterre.

Est-ce à dire qu'une telle attitude ait un but politique précis et que Guillaume II, en venant à Cowes, les Anglais, en l'y recevant si chaleureusement, aient une idée bien nette derrière la tête ? Ce serait une supposition gratuite de l'imaginer Guillaume II cherchant à transformer la Triple Alliance en Quadruple Alliance, et l'Angleterre songeant à sortir de cet état de neutralité pour la famille royale d'Angleterre, mais dans ses intérêts. Mais sans prononcer le nom d'alliance, il n'est pas douteux que l'on ne se rapproche volontiers.

Du temps de Bismarck, il y avait une défiance marquée entre Berlin et Londres ; le chancelier ne pouvait souffrir le régime parlementaire et le gouvernement qui incarnait ce système l'agacait furieusement ; il avait aussi des motifs personnels d'antipathie pour la famille royale d'Angleterre ; mais, chaque fois qu'il lui était possible d'envoyer quelque horion au Foreign Office, il n'y manquait pas.

Guillaume II a changé tout cela et l'un de ses premiers voyages a été une visite à la reine Victoria. Il ne paraît pas qu'il ait jamais prétendu demander quelque service au gouvernement anglais ; l'Allemagne n'a pas hésité même, en certaines circonstances, et tout récemment encore, lors du traité anglo-congolais, à protester contre les agissements britanniques, mais il est certain qu'elle tient à maintenir des relations bonnes et cordiales, à toute évenualité.

Le gouvernement anglais, aussitôt qu'il a senti une détente se produire après la chute de Bismarck, s'est hâté de s'y prêter, et on en a d'autres preuves que les réceptions officielles faites à Guillaume II, chaque fois que, quelque difficulté surgit.

Tout ceci est une preuve de l'extrême intérêt que prend le gouvernement anglais à satisfaire Guillaume II et à entretenir ses sympathies pour la Grande-Bretagne.

LA CONTREBANDE DES ARMES AU MAROC

Le Correo, journal officieux, insiste sur la question de la contrebande des armes au Maroc. Il confirme qu'en avril dernier l'Espagne a proposé une action commune aux puissances. Il reconnaît que l'Angleterre, du côté de Gibraltar, et la France du côté de l'Algérie, s'efforcent d'empêcher l'entrée au Maroc de munitions de guerre.

Toutefois, ce journal croit que les mesures prises actuellement sont inefficaces, et il demande que les puissances intéressées au maintien du statu quo fassent la police des côtes marocaines, exercent le droit de visite sur les navires suspects, qu'elles soient leur pavillon, et ordonnent des perquisitions au domicile des gens soupçonnés de cacher des marchandises de contrebande sans tenir compte des droits de la protection consulaire.

Le Correo dit que l'Espagne veut uniquement le maintien du statu quo ; mais il affirme que l'existence et l'intégrité du Maroc courent actuellement un grand péril, si l'introduction clandestine des armes continue.

CONCOURS MUSICAL DE LYON

TROISIÈME JOURNÉE

Hier matin, le temps quelque peu brumeux n'a pas empêché les promeneurs de conserver le même entrain et de garder la même gaieté que pendant les deux premières journées du concours.

À 8 heures du matin et à 4 heures de l'après-midi, on se rendait au théâtre de Célestins pour les concours d'Estudiantinas. Tous les morceaux ont été brillamment exécutés.

Voici les récompenses qui ont été obtenues par les Estudiantinas qui ont concouru :

LECTURE A VUE

1^{er} prix : AIX, 2^e prix : Auch, 3^e prix : Carpentras.

SOLI

1^{er} prix ex æquo : AIX et Auch, 2^e prix : Carpentras.

EXÉCUTION

1^{er} prix : AIX, 2^e prix : Carpentras, 3^e prix : Auch.

CONCOURS D'HONNEUR

1^{er} prix (400 fr.), morceau imposé : Linette, AIX, 2^e prix, morceau de choix : Les Dragons de Villars, Carpentras, 3^e prix (ajouté par le jury), morceau de choix : La Fille du Régiment, Auch.

INCIDENT

Un incident sans grande importance s'est produit aux épreuves pour le concours d'honneur qui allait commencer pour l'étudiantina d'Auch.

Le président du jury ayant demandé au directeur de cette société de faire exécuter un morceau de choix après le morceau imposé, ce morceau de choix étant imposé par le règlement de 1893, M. de St-Martin fit remarquer qu'il avait reçu un nouveau règlement en 1894, annulant par conséquent celui de 1893.

Dans ce règlement l'article 3^{er} porte : « Les concours de lecture à vue, soli, n'auront pas lieu pour ces sociétés ».

Le président du jury demanda communication de ce document dont il prit connaissance immédiatement.

Le directeur de la société était donc dans le vrai ; mais par suite du règlement intérieur, le président du jury ne pouvait laisser cette société prendre part au concours d'honneur sans ajouter un morceau de choix au morceau imposé.

Après quelques explications M. Saint-Martin voulant contenter le jury et le public fit exécuter un morceau de choix intitulé : *Crépuscule*. Ce morceau a été vaillamment exécuté et très vivement applaudi par les nombreux auditeurs qui se pressaient dans la coquette salle des Célestins.

À la fête de nuit donnée à Bellecour la tribune officielle et celles latérales étaient bondées de spectateurs.

En face le jury, dans un kiosque très coquet la Garde républicaine et diverses sociétés étrangères primées ont donné un concert composé de morceaux brillamment exécutés et vigoureusement applaudis.

Aujourd'hui, à 8 heures et demie, à l'Exposition, grande fête de nuit ; feu d'artifice tiré par Ruggieri ; illuminations et embrasement général du parc.

À neuf heures, après le feu d'artifice, un concert sera donné par la musique de la garde républicaine dirigée par M. Gabriel Parny.

Le Carnaval de Venise, concert de : Guillaume Tell, grande fantaisie (Rossini) ; cornet, M. Papias ; bugle, M. Laforgues ; Variations pour flûte, Demersmann (Chopin) ; M. Fontbonne. — Tarentelle (G. Parny).

Deuxième partie. — L'Altesienne, 2^e suite (Bizet) ; Pastorale, de L'Intermédiaire, 2^e suite (Bizet) ; D'après la musique de G. Parny, M. Lachaud ; Rêverie, ouverture (G. Parny) ; Valse des petits oiseaux (Boussy) ; flûte, MM. Fontbonne, Jaquemont, A. Schille ; bugle, M. Laforgues.

Éclairage par les gazificateurs Seigle.

L'aspect de notre ville commence à reprendre son aspect accoutumé. Déjà nombre de sociétés sont parties emportant palmes et médailles.

Un propos des sociétés, rectifions un lapsus calami qui s'est glissé dans la liste des récompenses.

Dans le concours d'honneur en division supérieure des orphéons, le premier prix a été remporté par l'Union chorale de Macon et c'est par erreur que nous avons attribué ce prix à la Chorale de la Belle Jardinière de Paris qui n'a, en réalité, obtenu que le second prix.

Chaque fois que Lyon organise une fête, un événement se produit et cet événement change la joie en tristesse.

C'est une véritable fatalité. Le 23 juin, notre ville avait organisé des fêtes grandioses pour recevoir dignement le président Carnot, et vingt-quatre heures après son arrivée Carnot meurt en plein triomphe.

Aujourd'hui, Lyon avait organisé des fêtes remarquées à l'occasion du Concours musical et il a fallu que l'implacable fatalité s'acharnât après les Lyonnais.

Un de nos confrères raconte comment, soit de douloureux accident qui est venu, bien mal à propos, apporter la note triste dans nos fêtes joyeuses.

Parti d'Algérie plein de santé, un jeune musicien de l'Harmonie Tiémecenne, M. Dumont, s'était senti légèrement indisposé pendant la traversée de la Méditerranée ; obligé de sauter en avant à Lyon, il est mort hier, à 6 heures du soir, entre les bras de ses amis éplorés, dans un hôtel-restaurant de la rue des Remparts-Dumont, où il logeait avec ses camarades.

Dumont n'avait que 19 ans. A l'heure où nous écrivons ces lignes, ses infortunés parents, que personne n'ose prévenir, ignorent encore à Tiémec, l'épouvantable malheur qui vient de les frapper.

Nous croyons savoir que les membres de l'Harmonie Tiémecenne font les démarches nécessaires pour faire transporter en Algérie le corps de leur malheureux camarade.

Nous ne doutons pas qu'ils trouvent, en cette triste circonstance, auprès de la municipalité et des différents sociétés qui ont pris part aux fêtes, les concours le plus large.

palité et des différents sociétés qui ont pris part aux fêtes, les concours le plus large.

Nous nous associons pleinement aux souhaits formulés par notre excellent confrère.

Le Nouveau Lyon sera toujours heureux de pouvoir offrir son concours le plus étendu à toutes les œuvres philanthropiques.

Ne terminons pas ce compte-rendu de ces trois pénibles journées sans exprimer tous nos remerciements aux organisateurs et aux collaborateurs de ce concours musical et à ceux qui ont contribué à son succès.

Tous ces Musiciens ont été d'une amabilité très grande et ont fait un accueil charmant à tous les représentants de la presse lyonnaise.

Au nom du Nouveau Lyon, je me fais un plaisir et un devoir de les en remercier.

J. D.

LE FILS DEIBLER

Il est exact que le fils de Deibler soit de la classe 83, mais cette information doit être démentie.

En effet par une décision ministérielle prise il y a quelques mois, dans le but de soustraire le jeune Deibler à certaines vexations qui s'étaient produites pendant le cours de son service militaire, le premier aide de camp de l'exécution des hautes œuvres a été dispensé en temps de paix des périodes d'exercice.

Arrestation de Clovis Hugues à Avignon

Nos félicitations ont été marquées, au cours de la journée d'hier, par un incident aussi original qu'imprévu, dont le héros a été notre compatriote Clovis Hugues, le poète chevelu, député de Paris.

À l'inauguration du monument élevé à la mémoire du poète provençal Roumanille, Clovis Hugues avait déclaré, avec la chaleur qu'on lui connaît, une magnifique *Ode à la Provence*, écrite en langue provençale.

On l'avait applaudi avec un unanime enthousiasme et quelques membres de la presse s'étaient, cela va sans dire, jetés sur lui pour lui demander son manuscrit, en vue de le publier.

Clovis Hugues ayant, pour diverses raisons, refusé de le livrer, nos confrères s'adressèrent à M. Pourquoy de Boissier, maire et député d'Avignon, pour le prier d'intervenir en leur faveur auprès de leur collègue de Paris.

M. Pourquoy de Boissier promit et tint parole.

Quelques minutes après on put le voir, en effet, en conférence très animée avec le poète, au beau milieu de la place de l'Hôtel-de-Ville. Les moyens persuasifs ne pouvant arriver à vaincre les résistances de Clovis Hugues, M. Pourquoy de Boissier se souvint qu'il était maire.

Il appela un agent :

Agent, arrêtez-moi cet homme !

Après une seconde d'hésitation, l'agent saisit un bras du poète.

« Monsieur, veuillez me suivre au poste ».

Entre le maire et l'agent, le député de Paris se laissa conduire, se bornant à dire : « Encore une fois ! Je commence à y être habitué ! »

Au poste, ordre fut donné de fouiller le poète récalcitrant.

« Mais je suis député, je suis inviolable ! »

« Moi aussi, je suis député, répliquait le maire : fouillez ! fouillez ! »

Soudain, parmi les volumineux papiers qu'on examinait des larges poches du poète, apparut le fameux manuscrit de l'*Ode à la Provence*.

Cela suffit, dit M. Pourquoy de Boissier. « Agents, rendez la liberté à cet homme ! »

Ainsi fut fait.

Et voilà comment la presse avignonnaise aura la première qu'elle envoie ; voilà aussi pourquoi, le soir même, en racontant à quelques amis son aventure, M. Clovis Hugues pouvait dire : « C'est égal, on ne peut pas dire qu'on s'embête à Avignon. Mais, gare à la prochaine interpellation sur la police. On m'entendra ! »

On voit qu'on aime à rire dans le Midi.

N. B. M. Pourquoy de Boissier et Clovis Hugues sont deux vieux camarades et deux bons amis qui ont voulu rééditer la charge de gendarme et de Naudard.

A PROPOS DES PLUMES DE PAON

Plusieurs personnes sont venues dans nos bureaux se plaindre que des camélots qui vendent dans les rues des plumes de paon se permettent de chatoigner désagréablement et d'une façon inconvenante le nez des passants et de préférence celui des dames.

Il y a bien un moyen radical d'empêcher ces individus d'être aussi hardis : c'est de leur donner une vigoureuse volée de bois vert et de les conduire au poste avec tous les honneurs dus à leur rang et à leur haute position sociale.

Cette exécution sommaire décidera peut-être la police à agir et à mettre le lièbre sur une pratique qui cause parfois l'ébahissement des badauds, mais le plus souvent provoque la colère et l'indignation des gens bien élevés et enclins à supporter les grossièretés et les inconvenances de gens sans aveu, sans profession avouable et qui pour-

tant, pullulent dans nos rues et sur nos places publiques.

Une rade s'impose.

Nous comptons sur la fermeté de M. le secrétaire général pour ordonner à bref délai un vigoureux coup de balai !

C'est le moyen le plus sûr pour arriver rapidement à l'assainissement de la rue.

LA MORT DE M. CARNOT

Le ministre de l'intérieur fait en ce moment une brochure destinée à chaque des mairies de France pour prendre place dans leurs archives. Cette brochure comprend, dit-on, 50 pages, et reproduit le récit de la mort du président Carnot, tel qu'il a paru à l'*Officiel*, la relation des obsèques solennelles, ainsi que toutes les adresses des gouvernements étrangers.

Le directeur des constructions navales, l'ingénieur Lettieri, a été félicité, pour la promptitude avec laquelle le *Marco Polo*, de la marine italienne, et l'*Idra*, de la marine hellénique, avaient été mis dans le bassin ; cette dernière n'ayant pas d'arsenal, envoi la-bas ses navires pour le polissage.

Le ministre est attendu aujourd'hui.

LES FORTIFICATIONS DE TARENTE

Les études pour compléter les fortifications, à l'entrée du poste militaire, se poursuivent très activement. Dans la semaine dernière, plusieurs officiers supérieurs sont venus sur place, pour examiner le projet d'une grande tour cuirassée, qu'on voudrait construire dans l'île S. Paolo.

L'amiral Cottau a tenu à visiter l'arsenal, pour savoir où on était des travaux et à fait entendre, qu'aucun travail ne devait rester en suspens.

Le directeur des constructions navales, l'ingénieur Lettieri, a été félicité, pour la promptitude avec laquelle le *Marco Polo*, de la marine italienne, et l'*Idra*, de la marine hellénique, avaient été mis dans le bassin ; cette dernière n'ayant pas d'arsenal, envoi la-bas ses navires pour le polissage.

Le ministre est attendu aujourd'hui.

PETITE CORRESPONDANCE

A un groupe de locuteurs. — Le 15 août, vous nous indiquez rentrait en effet, notre programme ; mais chacun, deux de ces semaines et des mois d'études, si on veut les traiter sérieusement. Pensez-vous que nous allions parler de tout ex-abrupto, à tort et à travers ? Quant à la phrase qui termine votre lettre, vous parlez absolument en aveugles des couleurs. Si vous aviez la moindre notion de journalisme à Lyon, vous sauriez notamment que la question des musées a été complètement traitée et épuisée dans la presse par M. Chantre et ses amis. On n'y peut revenir qu'en fautes de redites.

Le ministre est attendu aujourd'hui.

Chronique Locale

Bulletin Météorologique (6 h. soir)

La pression barométrique est en baisse rapide en Ecosse, où le mercure a fait une chute de 15 mm en 24 heures. Nos contrées, la situation est instable. Dans la soirée et la nuit dernières, il est tombé environ 3 mm d'eau ; aujourd'hui une éclaircie se produit et les courants supérieurs viennent encore du nord, mais ils vont rallier le sud et la température se relèvera.

Aujourd'hui à Lyon, hauteur barométrique à 4 heures du soir, 765 mm. Pluie depuis vingt-quatre heures, 3 mm 4.

Températures extrêmes : à l'ombre, minimum - 13° ; maximum + 25° ; à l'air libre, minimum - 11,5° ; maximum + 32°.

Probable : Temps chaud et nuageux.

Réservistes ajournés

Les réservistes affectés au régiment d'artillerie pontonniers d'Avignon, de la classe 1886, qui devaient accomplir leur période d'exercices à partir du 1^{er} octobre prochain, ne sont pas appelés cette année. Ils sont ajournés à l'année prochaine.

Il en est de même des réservistes du 4^e régiment du génie, affectés à ce corps comme sapeurs-conducteurs.

Les hommes ainsi ajournés seront prévenus par une note individuelle de la mesure dont ils sont l'objet.

Congrès des Syndicats agricoles

C'est le 22 de ce mois, ainsi que nous l'avons annoncé, que doit s'ouvrir à Lyon, dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, le premier congrès tenu en France par les syndicats agricoles. Cette consultation professionnelle ne peut manquer d'avoir une réelle et haute portée, tant à cause du chiffre considérable des syndicats adhérents, quatre cents nous dit-on, que par suite de la compétence des orateurs inscrits.

Au surplus, l'ordre du jour des séances donne une idée de l'importance des questions traitées.

Tous les amis de l'agriculture, membres des syndicats de notre région sont invités à assister en nombre à ces très intéressantes séances, dont l'accès sera libre.

La monnaie Italienne

Un de nos amis qui va souvent en Italie relève dans la réclamation des employés des postes qui reçoivent, paraît-il, 5 o/o de leur traitement en monnaie italienne, une erreur grave, quoique très répandue.

Cette monnaie, dit-on, perd 50 o/o de sa valeur, c'est-à-dire autant que le métal argent.

C'est pas cela du tout.

La monnaie italienne ayant conservé en Italie toute sa valeur normale, ne perd absolument que le change d'Italie sur France, soit environ 12 o/o.

Ceci était bon à dire pour éviter l'exploitation abusive des malheureux qui ont eu, comme quelques pièces italiennes, par les gens peu honnêtes qu'ils pourraient rencontrer.

Les amis de Caserio

Un artiste lyrique en rupture d'engagement s'époumonnait dans la cour de la maison portant le n° 17 de la rue Thomas Carnot, à chanter les vertus du président Carnot.

Soit que sa voix ne fut pas à la hauteur de sa bonne volonté, soit que ses auditeurs ingrats ou ignorants des beautés de l'art du chant, fissent la sourde oreille, pas un maravedi ne tombait dans la cour.

Impatiente d'être ainsi méconnue et sur tout blessée dans son amour-propre, cet artiste en feu Renard ramassa son chapeau qui enfonça sur sa tête et partit en jetant à pleine voix cette apostrophe : « Il n'y a donc que des amis de Caserio dans cette maison ! »

Le frère de Caserio à Lyon

Le frère de Caserio est passé à la station de Mortara, en route pour Lyon, où il va essayer, avant l'expiration suprême, de convertir à de meilleurs sentiments son frère Santo.

Le Droit de Grâce et Caserio

Nous pouvons affirmer que M. le président Casimir-Périer n'aura pas du droit de grâce qui lui confère la Constitution et nous croyons pouvoir dire que l'exécution de Caserio aura lieu très probablement demain ou après-demain, à 5 heures du matin.

À propos du droit de grâce, veut-on savoir dans quelles proportions le droit de grâce a été utilisé depuis 1865.

Sous l'Empire, de 1865 à 1870, il y a eu 193 condamnations et 85 commutations de peines, soit 44 grâces sur 100.

Sous la présidence du maréchal de Mac Mahon, de 1873 à 1878, il y a eu 179 condamnations, et il a été fait grâce 112 fois, ce qui fait monter la quotité des grâces à 62 pour 100.

Avec M. Grévy, de 1878 à 1883, sur 211 condamnations à mort on ne compte que 49 grâces, les commutations s'élevant donc à 75 pour 100.

Avec M. Carnot, le nombre des grâces diminue beaucoup, et on en laisse 68 fois la justice suivre son cours sur 100 condamnations, ce qui ramène à 45 pour 100 le nombre des commutations.

C'est donc l'Empire qui détient le record de la guillotine.

Au Palais

Pendant les vacances judiciaires, qui commencent en fait aujourd'hui, et qui se termineront le 15 octobre, il n'y aura pas d'audiences civiles.

La quatrième chambre de la cour (chambre des appels correctionnels), siégera une fois par semaine, le samedi.

Au tribunal, les audiences correctionnelles sont ainsi fixées : lundi et mercredi, flagrants délits ; vendredi et samedi, grande audience (citations directes et affaires d'insurrection).

Tir aux pigeons

Le lundi 20 août prochain, en la ville de Châtillon-sur-Chalaronne, aura lieu un tir aux pigeons sur le terrain de l'hippodrome. Les concours commenceront à 9 heures du matin.

La règle suivie pour le tir sera celle du cercle des patineurs.

Les juges exerceront sans appel.

Le prix d'entrée au passage est fixé à 1 fr. dans les tribunes et sur la pelouse à 50 centimes.

Le record du piano

Basse-Seine, si même elle ne parvient à lui enlever la première place.
Aux régates lyonnaises, une équipe à 4 seniors vient de se constituer pour cette réunion. L'Union nautique s'est spécialement entraînée à huit seniors, espérant bien prendre sa revanche avec la même équipe de la Marine.
Au cercle de l'Aviation, l'équipe à 4 en vol de mer a fait beaucoup de progrès, et il se pourrait très bien qu'elle prenne aussi sa revanche, sur sa redoutable rivale de Vevey.
Les équipes à 4 juniors de cette Société ont aussi beaucoup progressé, quant à M. Piot, il sera très certainement en forme dimanche prochain et fera sûrement une belle course en skiff.
Les équipes Parisiennes, Italiennes, Suisses et Provinciales trouveront dans chaque série, nos équipiers lyonnais, en état de leur disputer chèrement la victoire.
Voici le programme de la journée :

A 1 heure 1/2. — Course Shiffs juniors. — 1^{er} prix, 15 fr.; 2^e prix, 10 fr.; 3^e prix, 5 fr.
A 2 heures. — Course quatre avirons seniors. — 1^{er} prix, 8 fr.; 2^e prix, 5 fr.; 3^e prix, 3 fr.; 4^e prix, 1 fr.
A 3 heures 1/2. — Course à deux avirons juniors. — 1^{er} prix, 15 fr.; 2^e prix, 10 fr.; 3^e prix, 5 fr.; 4^e prix, 1 fr.
A 3 heures. — Course Shiffs seniors. — 1^{er} prix, 20 fr.; 2^e prix, 15 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.
A 3 heures 1/2. — Course à deux avirons seniors.

TRIBUNE PUBLIQUE

Le régime des colonies. — Un Anglais, fixé à Lyon depuis plusieurs années, nous adresse la lettre suivante, dont les conclusions sont, d'ailleurs, conformes à celles de notre article d'hier. Notre système colonial ne vaut rien; il faut en changer. Mais ce serait une grosse erreur que de s'imaginer que le système anglais appliqué à nos colonies, donnerait de bons résultats. Nous sommes français, et non anglais, et ce qui est bon pour les uns, est détestable pour les autres. Chaque peuple a ses mœurs et les institutions ne peuvent pas plus se transporter des uns chez les autres que les palmiers des tropiques sous les glaces du pôle.
« Monsieur le Directeur,
« En Angleterre, il est de règle que les colonies doivent se suffire, et elles se suffisent par elles-mêmes.

« Elles paient indistinctement tous les fonctionnaires, y compris le gouverneur; elles paient en outre une bonne partie du coût de l'entretien des troupes qui y stationnent. Il est à l'honneur de la Métropole de garantir les emprunts faits par les colonies; cela s'est pourtant vu dernièrement, mais c'était un cas exceptionnel.
« Les colonies qui n'ont pas un gouvernement personnel (self-government) sont gouvernées par le ministère des colonies qui est très bien vu en Angleterre.
« Le personnel colonial lui-même est soumis à des règles sévères, quoique libérales, qui font que le fonctionnement se fait naturellement. Ce personnel, ayant des garanties de stabilité que ne pourrait compromettre une opinion politique contraire au gouvernement au pouvoir, et se trouve être plus libre, et de fait plus apte à faire son devoir.
« Si le fonctionnement en est excellent chez nos voisins, il faut bien en conclure que le rouage administratif en France demande un remaniement complet.
« Agréez, etc. »
Un de vos lecteurs.

JURISPRUDENCE COMMERCIALE
D'après l'article 105 du Code de commerce, la réception des objets transportés

et le paiement du prix de la voiture éteignent toute action contre le voiturier pour avarie ou perte partielle, si, dans les trois jours non compris les jours fériés, qui suivent celui de la réception et de ce paiement le destinataire n'a pas notifié au voiturier, par acte judiciaire ou par lettre recommandée, sa protestation motivée.
La Cour de cassation a décidé, le 8 novembre 1893, que les formalités imposées par l'article précité, pour la conservation des droits des expéditeurs, sont impérativement et limitativement déterminées. Dès lors, de simples réserves verbales, faites au moment de la réception des marchandises par le destinataire, ne suffisent pas au vu de la loi et ne suffisent point pour interrompre la prescription édictée au profit du voiturier.

Naissances
Premier arrondissement. — Marius Bérthollet, 2 jours, rue de la République, 22, f. 6 h. Antoine Buisson, sans profession, 74 ans, Charité, f. 4 h. s. — Madeleine Fovet, 12 ans, Charité, f. 4 h. s. — Vve Mathieu, née Chappuis, sans profession, 60 ans, rue Smith, 34, f. 7 h. — Béat Roland, teinturier, 35 ans, Morgue, f. 9 h. — Epouse Pélissier, née Bernier, sans profession, 35 ans, Hôtel-Dieu, f. 8 h. — Thomas Barris, employé, 31 ans, Hôtel-Dieu, f. 2 h. — Rosalie Bois, sans profession, 63 ans, Hôtel-Dieu, f. 2 h. — Henri Favier, m., rue du Plat, 18. — Henri Favier, m., rue de la République, 18.

Deuxième arrondissement. — Louis Daly, m., rue d'Aqueseau, 18. — Paul Mottet, m., rue Bonnard, 45. — Lucie Laurent, f., rue Boileau, 200. — Catherine Moite, f., rue Duguesclin, 68. — Louise Battet, f., rue Moncey, 204. — Louise Mollet, f., rue des Verriers, 204. — Mathilde Valentini, f., rue de Marseille, 22.
Troisième arrondissement. — Néant.
Quatrième arrondissement. — Néant.
Cinquième arrondissement. — Charles Auet, m., rue Boileau, 78. — Laurent Pupier, m., cours Morand, 18.

DÉCÈS ET FUNÉRAILLES
Premier arrondissement. — François Barzacin, tisseur, 61 ans, rue Pouteau, 8, f. 6 h. s. Deuxième arrondissement. — Marius Bérthollet, 2 jours, rue de la République, 22, f. 6 h. Antoine Buisson, sans profession, 74 ans, Charité, f. 4 h. s. — Madeleine Fovet, 12 ans, Charité, f. 4 h. s. — Vve Mathieu, née Chappuis, sans profession, 60 ans, rue Smith, 34, f. 7 h. — Béat Roland, teinturier, 35 ans, Morgue, f. 9 h. — Epouse Pélissier, née Bernier, sans profession, 35 ans, Hôtel-Dieu, f. 8 h. — Thomas Barris, employé, 31 ans, Hôtel-Dieu, f. 2 h. — Rosalie Bois, sans profession, 63 ans, Hôtel-Dieu, f. 2 h. — Henri Favier, m., rue du Plat, 18. — Henri Favier, m., rue de la République, 18.

Deuxième arrondissement. — Vve Biennet, née Blondel, lingère, 65 ans, rue Calas, 20, f. 39 ans, hôpital, f. 3 h.
Cinquième arrondissement. — Moyrou Joseph, apothicaire, 34 ans, chemin des Grandes-Terres, 69, f. 10 h. — Barlet Marius, 19 mois, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 19, f. 9 h.
Sixième arrondissement. — Néant.

Le Gérant : JEAN DESMEURS.
Imprimerie et stéréotypie du Nouveau Lyon, 7, place des Terreaux et 2, rue Vallièvre.
Machines rotatives Marinoni, 16,000 exemplaires à l'heure. — Moteur à gaz Farra et Cie, Lyon.

AVIS JUDICIAIRES

PURGES D'HYPOTHÈQUES

M. Jean-Baptiste-Marie, dit Marius Berger, 49, cours Morand, à Lyon, a acheté une maison située 32, cours Morand, laquelle appartenait à :
1^{er} M. Pierre-Hubert Andras, propriétaire-rentier, 15, place Bellecour, à Lyon.
2^e M. Jean-Baptiste dit Ivan Andras, propriétaire-rentier, 25, quai de Bondy, à Lyon.
3^e M. Antoine Andras, négociant, et Mme Marie-Anne Caroline Catroire, son épouse, 16, rue Duquesne, à Lyon.
4^e M. Jean-Marie dit Sainte-Marie Andras, associé d'agent de change, et Mme Marie-Françoise Catroire, son épouse, 10, place Morand, à Lyon.
— M. Emile Guichard, propriétaire, 12, cours Gambetta, à Lyon, est adjudicataire, moyennant 65,100 fr., d'une maison située à Lyon, grande rue de la Guillotière, 16, et rue des Terreaux, 2, et 4, laquelle appartenait à :
1^{er} M. Jean-Marie Ronzeau, propriétaire, 16, grande rue de la Guillotière, Charrière, avoué.
— S. P.

SÉPARATIONS

Au profit de M. Claude Baudrand, dentiste, 60, rue de la République, à Lyon, contre Mme Marie-Françoise-Philberte Burgat (ou épouse (Cord et biens), Léon Chaine, avoué. — G. L.
— Entre M. Jean-Emile Tissieux, à Dijon, et Mme Dominique-Pauline Belant, 101, rue de Séze, à Lyon (biens), Gager, avoué. — M. J.

DIVORCES

Au profit de M. Jean-Abel Joseph Flouvier, employé de commerce, 80, rue Paul-Bert, à Lyon, contre Mme Marie Clary, Mallen, avoué. — P.

SÉQUESTRES ET DISTRIBUTIONS

Les créanciers de Mlle Eugénie, dite Esther Ayl, décédée à Lyon, rue Centrale, 83, le 10 avril 1894, sont priés de produire entre les mains de M. Verzier, avoué. — M. J.

OUVERTURES DE FAILLITES

MM. Charbonnel frères, commerçants, 104 et 106, rue Bellecour, à Lyon, Jug. 13 août. Pire, syndic. — M. J.
— M. Girard Reydet, commerçant, 45, rue Ney, à Lyon, Jug. 13 août. Verney, syndic. — M. J.
— Mme Léa Sirand, commerçante, 14, rue Victor-Hugo, à Lyon, Jug. 13 août. Feys, syndic. — M. J.
— M. G. J. Boulanger, 15, rue des Calottes, à Lyon, Jug. 13 août. Feys, syndic. — M. J.
Agence MÉJAN et C^{ie}, 6, place des Terreaux.
ACQUISITION
Par acte sous seings privés passé dans nos bureaux, M.

CHAVANON, 7, place Saint-Paul, a vendu à une personne, désignée dans l'acte le fonds de compta qu'il possède et exploite à ladite adresse. Adresser les réclamations à l'agence ci-dessus.

Etude de M. RENOU, notaire à Montluel (Ain).

Suivant contrat reçu par M. RENOU, et son collègue, notaires à Montluel, le 4 juin 1894.

M. CÉSAR VINCENT, propriétaire, demeurant 4 et 6, montée des Lilas, commune de Caluire, près Lyon (Rhône).

A vendu à M. Octave Dismont, négociant, demeurant rue de Baraban, 15, à Villeurbanne, près Lyon.

Une petite maison ayant caves non voûtées, rez-de-chaussée et premier étage, située sur la commune de Caluire et Cuire, clos Bissardon, montée des Lilas, 4 et 6.

Le jardin avec terrasse et verandah y attenant de deux cents mètres carrés.

Cet immeuble appartenait au vendeur pour l'avoir acquis aux enchères publiques dans la vente en expropriation des immeubles saisis au préjudice de M. Louis Vincent, propriétaire, et Mme Marguerite Durand, son épouse, demeurant ensemble à Caluire, lieu des Clos Bissardon, montée des Lilas, suivant sentence du tribunal civil de Lyon, en date du 14 août 1886.

Les précédents propriétaires étaient :

M. Jean-Pierre Poën, fabricant d'étoffes de soie, et Mme Angélique Lopy, son épouse, demeurant à Lyon, rue du Plat, 24.

M. Delfrèze voulant purger l'immeuble par lui acquis des hypothèques légales pouvant le grever, a fait disposer au greffe du Tribunal civil de Lyon, le 10 juillet 1894, une expédition collationnée à l'acte de vente, dont l'extrait a été de suite affiché en l'auditoire de ce Tribunal, au tableau de ce destin, pour y rester les deux mois voulus par la loi, ainsi que le constate un certificat délivré par le Greffier du Tribunal, le 24 juillet 1894.

Notification de ce dépôt a été faite à :

1^{re} Mme Joséphine Vincent, épouse de M. Bernard, cordonnier, demeurant à Caluire, rue Rozet, n° 32, et à ce dernier pour la validité, par pur exploit de M. Morel, huissier à Lyon, du 9 août 1894.

2^e Mme Claudine Vincent, épouse de M. Claudius Vincent, demeurant à Caluire, montée des Lilas, 4, 5 et 6.

3^e Et à M. le Procureur de la République, près le Tribunal civil de Lyon, par exploit dudit M. Morel, en date du 7 août 1894.

Avec déclaration, à ce magistrat, que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis inscription pour cause d'hypothèque légale, n'étant pas connus de l'acquéreur, il ferait publier ladite notification conformément à l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai cent sept.

En conséquence, tous ceux qui auraient des droits d'hypothèque légale à faire valoir sur l'immeuble vendu, sont invités à les faire inscrire dans

les deux mois, à partir de l'expiration.

Pour extrait, Signé : REBOUL.

EMPLOIS

On demande dans un la-voir, une dame veuve ou dé-voiselle, sachant lire, qui sait ou pourra se mettre au courant du pliage, avec bonnes références. Ecrire poste restant, à Montmerle (Ain), 333.

Voyageur en passementerie, modes, fleurs et plumes, connaissant la tournée de l'Est, Savoie et Isère, ayant clientèle, demande emploi. S'adr. au bureau du journal, n° 001.

Voyageur ayant visité l'Est, le Centre et le Midi, pouvant justifier chiffre, demande par fabrique de liqueurs de premier ordre. Il ne sera pas donné suite aux demandes non accompagnées de sérieuses références. Ecrire poste restant, Lyon-Terreaux, A. Z. 683.

On demande un bon marinier de 30 à 45 ans pour conduire un bac à trailler sur le Rhône. Appoint. 140 fr. par mois. Il devra être muni de certificat de bonne vie et de capacité. S'adr. chez M. Rivière, restaurateur, ch. Vette-Pays, à Lyon-Saint-Clair.

OBJETS PERDUS

Trouvé rue Chaponnay, porte-monnaie. Récl. M. Arbert, rue Chaponnay, 68.

ASSOCIATIONS

Commandites, Prêts

Directeur est demandé à Lyon, avec apport 50,000 fr. Sécurité absolue, situation indépendante très lucrative. B. A. C., poste restant, Bellecour.

Employé intéressé est demandé avec 8 ou 10,000 francs pour donner extension à imprimerie en pleine voie de développement et de prospérité. — S'adr. au bureau du journal, n° 0998.

On demande associé disposant de 6,000 fr. pour publier dictionnaire français fait sur nouveau plan et appelé à grand succès. S'adr. au bureau du journal, n° 025.

3,500 francs sont demandés pour lancer invention hors ligne destinée à procurer fortune rapide. Grande participation dans les bénéfices. — S'adr. à M. G., bureau du journal, n° 152.

Escompte, prêts hypoth. et sur signature. Ecr. R. de P., poste rest. Lyon.

Monopole eau minérale très avantageusement connue, offert à personne ayant relations médicales. Belle situation. Adress. offres et références Maurel, 30, boulevard Dames, Marseille.

Prêts sur billets. — S'adr. Grandin et C^{ie}, à Antibes.

On offre belle situation de directeur d'une compagnie d'assurances en création sur des bases nouvelles appelées à un grand succès, à homme d'âge mûr disposant, pour cette organisation, d'un capital de 30,000 fr. garantis hypothécairement. Ecrire n° 321. A. au bureau de publicité du Nouveau Lyon.

LOCATIONS

A louer vaste local agencé pour commerce de vins, et pouvant être utilisé pour toute industrie. Grande cour, maison d'habitation, écurie et remise, à Vaise, 18, rue du Pont de la Gare, s'y adresser.

A louer de suite, ensemble ou séparément, rez-de-chaussée et 1^{er} étage, 40 mètres de longueur au besoin, écurie, remise et cour. S'adr. à Charrière, r. Tête d'Or, 115.

A louer au 1^{er}, belles pièces 3 fenêtres, sur rue de la République, alcôve, cabinet toilette; grand vestibule, très indépendante pouvant servir de bureau, pied-à-terre. On louerait également en garni. Prendre l'adresse café Gondrand, coin rue Perrandière et Palais-Grillet.

A louer, à Neyrolles (Ain), plusieurs chambres garnies, jolie campagne, 2 kil. gare Nantua. S'y adresser, maison Vernet.

A louer, meublée, 800 fr., à Vif, près Grenoble (chemin de fer, poste, télégraphe), la Propriété Champollion. Belle vue de montagnes. Eau fougère. Dix lits de maîtres. Vastes cuisines. Jardins, bassins, chasselas d'espérance. S'adr. à M. Bertrand, notaire à Vif.

A louer de suite, à 5 kilom. gare Pontonvieux, Maison 9 pièces, terrasse abritée, vue superbe sur la vallée de la Saône, grand jardin. S'adr. à M. Silvestre, à Chenas (Rhône).

A louer au 11 mai 1895, à Macon, un Magasin horlogerie-bijouterie, 30, rue Française, avec agencement intérieur. Pour visiter, s'adr. à M. Lespinasse, notaire à Macon.

A louer, à Saint-Paul-en-Jarez (Loire), Moulin à blé, 4 tours, mûlin eau et vapeur, prairies, terres contiguës. S'adr. M. Limonne, à Saint-Chamond, et M. Roche, notaire.

FONDS

ou Immeubles à vendre

A vendre, à Neuville-sur-Saône, grande maison d'habitation bourgeoise pouvant servir également à une industrie, pensionnat, maison de convalescence ou autres. Jardin avec salle d'ombrage, écurie et remise. Superficie environ 3,500 m. carrés clos de murs. S'adr. à M. Dœuvre, négociant en vins, à Neuville-sur-Saône.

A remettre de suite, cause de décès, magasin lainés et cotons, place de l'Hôtel-de-Ville, à Tournus, dépendant de la succession de Mme Tissot. Grandes facilités paiement. Bail au gré de l'acheteur. S'adr. à M. Chemetot, Tissot, à Tournus, et à M. Tissot, notaire.

A vendre, centre de Lyon, Restaurant travaillant beaucoup. Bénéfices nets : 10,000 francs. Prix demandé : 45,000 francs. — S'adr. à M. L. L., bureau du journal, n° 0104.

A vendre, cause de départ, à 7 minutes de la gare de l'Arbre, Propriété d'agrément et de produit, avec maison bourgeoise, jardin, salle d'ombrage, clos et trois hectares de prairie environ y attenent. — Bâtiments d'exploitation. — S'adresser à M. Pélillon, avoué, 34, rue Mercière, Lyon.

A vendre, à Monplaisir, maison bourgeoise de 16 pièces, avec terrain, petit jardin et dépendances. Prix demandé : 25,000 fr. — S'adr. à M. L. E., bureau du journal, n° 0916.

A vendre ou à louer une Belle Propriété située route de Grenoble, sur la hauteur, cinq minutes des tramways, composée d'une maison bourgeoise 14 pièces, une pièce d'eau de la Compagnie, salle d'ombrage, 4,000 mètres de terrain tout en rapport, maison de jardinier, etc. Prix modéré. S'adr. bureau du journal, sous le n° 157.

A vendre, 50 kil. de Lyon (p. g.), jolie Villa, 10 p. conf. et dép., écurie, rem., clos 2600 m. b. ombr., vue sup. Prix : 28,000 fr. MM. Bally et Bérion, pl. Terreaux, 7.

A vendre, à Sainte-Foy-lès-Lyon, jolie maison genre chalet, 6 pièces, clos 1600 m. Vue superbe. Prix : 22,000 fr. Ecr. bureau du journal, n° 0134.

A vendre, Maison située à Panissières (Loire), grande cour, 2 caves, 4 greniers, louée 500 fr. Prix demandé, 11,000 fr. Ecr. F. F. bur. du journal.

A vendre, Propriété située à Beynost, clos de murs, 2 pièces d'eau, complantée d'arbres fruitiers, vignes, très belle vue, maison 6 pièces, cave et greniers. Prix demandé : 20,000 fr. S'adr. S. H., bureau du journal.

Grande Propriété rapport et agrément à vendre aux Aiguilles Baunand, Sainte-Foy-lès-Lyon. S'adr. M. Le-tord, not., rue Bât-d'Argent, Lyon.

A vendre ou à louer, à Saint-Julien-de-Jonzy, S.-et-L. (ligne de Roanne à Paray-le-Monial), à 4 heures de Lyon, altitude 450 mètres, jolie maison bourgeoise, meublée ou non, 5 à 10 pièces, avec jardin. Prix modéré. Bon air, vue à bon marché. On fournira cheval et voiture. S'adresser de suite au bureau ou à Mme Laurent, à St-Julien-de-Jonzy.

Maison à vendre, sise à Curis (Rhône), proximité de la gare de Neuville (P.-L.-M.), composée de deux pièces au rez-de-chaussée, deux pièces au 1^{er} étage et grenier au-dessus, avec écurie et jardin clos d'environ 600 mètres. S'adr. à M. Bernard, à Curis (Rhône).

A vendre une bonne Maison de construction récente, rapportant 11,600 francs bruts pour 200,000 francs. Frais d'acte compris. A Evellin, 46, quai de la Charité, Lyon, de 2 à 4 heures.

A vendre, à la station de Montchat, Joli Chalet suisse, 10 pièces, terrasse et jardin. Prix : 12,000 fr. S'adr. au café de la place Ronde. Occ. rare.

OBJETS MOBILIERS

à vendre ou échanger

A vendre cheval 3/4 sang, charrette anglaise, harnais. S'adr. Goubillon, lematin, rue Cottin, 8.

A vendre une machine Marinoni mi-fixe, force six chevaux, une machine fixe, 32 chevaux et 60 de marche, force 20 chevaux au minimum; un petit tour à filer, une concasseuse, un gros balancier à matrice et un petit balancier à matrice. S'adr. au bureau du journal, n° 0215.

A vendre chien d'arrêt dressé, rapportant et arrêtant, race black, robe blanche tachée de bleu, âgé de 18 mois. S'adr. à M. Goy, garde chasse, à Charnoz, par Meximieux (Ain).

A vendre un jument huit ans, selle et voiture, n° 58, absolument nette, brillante et sage. S'adresser à M. François Perent, à Jallieu, près Bourgoin (Isère).

A vendre attelage complet de poney. S'adr. rue Malherbe, 10, rue Malherbe.

Piano, 7 octaves, palissandre, 450 fr. cause départ. Pressé. Rabut, 30, r. Tupin.

A vendre jolie bicyclette, marque Orlan, pneumatic, que Danton, en bon état; poids 15 kil. Prix : 300 fr. S'adr. à M. Sch., bureau du journal, n° 0428.

A vendre chien courant, âgé de 7 mois. Prix : 100 fr. S'adr. à M. P., bureau du journal, n° 0455.

A vendre de suite un grand nombre de volumes, notamment un Dictionnaire complet, avec les tables de 45 à 65 et le recueil de jurisprudence jusqu'en 1876. S'adr. à M. Ch. Deschamps, à Champagne.

On désire acheter un Harrier d'occasion, calibre 12. S'adr. à M. F. S., bureau du journal, n° 0943.

A vendre un break et cheval. S'adr. au concierge, 3, cours Vitton.

On demande à acheter bon chien de chasse de trois ans, dressé spécialement pour le poil et le plumage. S'adr. à M. S., bur. du journal, n° 0940.

A vendre de suite, à l'habitable au comptant, machine à Locomobile, machines et matériel d'usine de céramiques. S'adr. à M. De-lorme, au Montet, par Palin-ges (Saône-et-Loire).

Occasion, petit bahut Louis XIII noyer ciré à vendre. S'adresser 9, rue Sala, au 4^e porte à droite.

A vendre mobilier d'occasion composé de canapés, fauteuils, chaises cannelées, horloge de salle à manger, etc. S'adr. à M. P. n° 0303, bur. du journal.

DIVERS

Occasion unique. Un grand propriétaire des Côtes du Rhône desirerait liquider une cave importante contenant 388 pièces de vin vieux de 1882, 1884, 1887, 1889. Crus de Bourgogne, Beaujolais, Côte-Rotie, Croze, Hermitage. On demande des représentants sérieux, avec lesquels on fera des conditions avantageuses. S'adr. à M. Cluze, notaire à Tain.

Mariage. Jeune homme, phys. agr., 6,000 fr. de rente, épouserait jeune fille ayant bonne éducation et avoir en rapport. Rien des agences. Discretion absolue. Ecrire au bureau du journal, M. F., n° 01115.

Voyageurs et représentants demandés par fabrique d'huiles et savons. Conditions très avantageuses. Ecrire à MM. A. François et Cie, à Péliassanne, près Aix, Provence.

Représentant. Un fabricant de Roubaix faisant la haute fantaisie en tissus, confections et robes, demande représentant sérieux. Intuit de se présenter sans les meilleures références. Réponse A. H. S., au bureau du journal l'Echo du Nord, à Lille.

Mariage. Orpheline, 22 ans, tache de famille, bonne éducation, 220,000 fr. de fortune, épouserait homme ayant position libérale, mais voulant habiter la campagne. Rien des agences. Ecrire à M. V. F., bureau du journal, n° 01010.

On offre à toutes personnes intell. de préférence jeune médecin ou pharmacien, dent., faire fortune rapide. S'adr. p. restante Belle-cour, A. M. E., n° 2.

MOTEURS A GAZ

Machines à Vapeur Constructions mécaniques

A. FARRA & C^{ie}

25, Chemin des Pins LYON-VILLEURBANNE

ESPASSIEUX

Matelassier, se recommande à la confiance du public par les soins et les aptitudes apportés à son travail.

3, rue de l'Observance, Lyon-Vaise

ARTICLES DE PÊCHE

Grand assortiment de lignes derniers systèmes.

S'adresser à M. AMAYEN, coiffeur, 30, quai de Serin.

RINGUET

RESTAURATEUR

31, Quai de Serin, 31

Salons de sociétés. Dîners à prix fixe et à la carte

LIBRAIRIE

BERNOUX et CUMIN

6, Rue de la République, Lyon

En vente : Nouveautés

ZOLA (Emile). — Lourdes. DAUDET (Léon). — Les Nouragues. FRANCE (Anatole). — Le Lys rouge. PRÉVOST (Marcel). — Demi-Vierge. LA BÈNEVE (Jean de). — Badi-guex. FOUVERAUX (Emile). — Bernadette de Lourdes.

BUREAU DE TRANSACTIONS

LEFRANC ET CHARCOT

20, Rue Lanterne, Lyon

Formation de toutes sociétés. — Emission d'actions et obligations. — Prêts hypothécaires dans toute la France. — Vente et achat de maisons de rapport et d'agrément, domaines et châteaux. — Liquidations et partages.